

PROGRAMME DE FORMATION

Améliorer l'efficacité de sa TPE à l'aide de l'intelligence artificielle — Préparation à la certification RS7311

Certification visée	RS7311 — enregistrée à France Compétences le 24/09/2025, échéance le 24/09/2027
Certificateur	CréActifs
Durée	21 heures (12h synchrone + 9h asynchrone)
Modalité	Individualisée, présentiel et/ou distanciel
Financement	CPF OPCO entreprise financement individuel
Tarif	1 650 € HT
Date de mise à jour	22/08/2026

1. Objectifs pédagogiques

L'objectif de la formation est de permettre aux créateurs, dirigeants de TPE ou à leurs collaborateurs directs d'intégrer l'intelligence artificielle de manière opérationnelle dans leur entreprise, afin d'optimiser leurs processus, d'améliorer leur communication, de faciliter l'analyse de leurs données, d'automatiser certaines tâches et de structurer un projet IA adapté à leur contexte professionnel.

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Identifier les cas d'usage pertinents de l'intelligence artificielle au sein d'une TPE, en tenant compte des besoins métiers, des contraintes réglementaires, éthiques et environnementales.
- Analyser les fonctionnalités, les avantages et les limites des principaux outils d'IA adaptés aux petites entreprises.
- Utiliser des outils d'IA générative pour produire des contenus variés : emails, articles, visuels, vidéos, supports de communication ou contenus internes.
- Maîtriser les bases du prompt engineering afin de formuler des demandes claires, structurées et efficaces auprès des outils d'IA.
- Intégrer des principes d'accessibilité dans les contenus générés afin de les rendre adaptés aux publics en situation de handicap.
- Sélectionner et configurer des outils d'IA permettant d'analyser des données complexes ou volumineuses.
- Produire des synthèses automatisées facilitant l'analyse, la compréhension des données et la prise de décision.
- Développer un regard critique sur les résultats générés par l'IA et mettre en place des bonnes pratiques de vérification.
- Identifier les tâches répétitives pouvant être automatisées dans une TPE à l'aide d'outils IA no-code ou low-code.
- Paramétrer et intégrer des automatisations IA dans les outils existants de l'entreprise, notamment pour la gestion, la relation client, les ressources humaines ou la gestion de projet.

2. Compétences visées

Conformément au référentiel de la certification RS7311, la formation vise les compétences suivantes :

- Identifier les opportunités d'application de l'intelligence artificielle au sein de sa TPE afin d'optimiser les processus et la gestion de la structure.
- Générer des contenus diversifiés avec l'IA afin d'améliorer l'efficacité de sa communication interne et externe.
- Synthétiser et analyser des données avec l'IA afin de faciliter le traitement d'informations complexes ou volumineuses et favoriser une prise de décision éclairée.
- Automatiser des tâches ou des workflows avec l'IA afin de rationaliser les opérations courantes et d'augmenter l'efficacité opérationnelle de la TPE.

3. Public visé

Cette formation s'adresse aux dirigeants de TPE, en activité ou en phase de création, ainsi qu'à leurs collaborateurs directs souhaitant intégrer l'intelligence artificielle dans leur organisation.

Public concerné :

- Dirigeants de TPE en activité
- Créateurs ou repreneurs de TPE
- Collaborateurs directs du dirigeant
- Responsables ou assistants impliqués dans l'organisation, la communication, la gestion administrative, l'analyse de données ou l'amélioration des processus internes

4. Prérequis

- Avoir une aisance suffisante avec les outils numériques courants : navigation internet, traitement de texte, utilisation d'un ordinateur Windows ou Mac.
- Être dirigeant de TPE, créateur d'entreprise ou collaborateur direct du dirigeant.
- Disposer d'un projet concret ou d'un besoin identifié d'intégration de l'intelligence artificielle afin d'améliorer l'efficacité de la TPE.
- Souhaiter utiliser l'IA pour optimiser l'organisation, la communication, l'analyse de données, la prise de décision ou l'automatisation de certaines tâches de l'entreprise.

5. Durée

Durée totale : 21 heures.

- Durée en synchrone (présentiel et/ou classe virtuelle animée par le formateur) : 12 heures.
- Durée en asynchrone (travaux, exercices et ressources réalisés en autonomie sur la plateforme) : 9 heures.

Répartition indicative par module : Module 1 – 3h ; Module 2 – 5h ; Module 3 – 4h ; Module 4 – 5h ; Module 5 – 4h.

6. Modalités pédagogiques / Organisation

Formation dispensée en format individualisé, en présentiel et/ou à distance (distanciel), combinant des séquences synchrones animées en direct par le formateur et des séquences asynchrones réalisées en autonomie sur la plateforme.

Référent pédagogique : Mohamed SESAY.

Moyens pédagogiques et techniques :

- Dispense de la formation en présentiel ou à distance, selon les modalités définies avec le participant.
- Formation organisée sous format individualisé et sur mesure, avec un accompagnement adapté au niveau, aux besoins et aux objectifs du stagiaire.
- Alternance d'apports théoriques, de démonstrations pratiques, d'exercices guidés et d'ateliers appliqués au contexte réel de la TPE.
- Utilisation d'une plateforme de formation en ligne pour accéder aux contenus pédagogiques, aux ressources et aux exercices à distance.
- Mise à disposition de supports pédagogiques numériques pendant et après la formation.
- Travail sur des cas pratiques liés à l'intégration de l'intelligence artificielle dans une TPE.
- Accompagnement par un formateur expert dans l'usage opérationnel de l'intelligence artificielle appliquée aux petites entreprises.
- Adaptation des moyens pédagogiques et techniques en fonction des éventuelles situations de handicap.

En cas de formation à distance comportant une part asynchrone, au minimum 30 % de la durée totale est réalisée en synchrone (classe virtuelle animée par le formateur).

Modalités d'assistance technique : les classes virtuelles synchrones sont organisées via Zoom (ou un outil équivalent) et la plateforme de formation en ligne est accessible pendant toute la durée du parcours. En cas de difficulté technique ou pédagogique, le stagiaire dispose d'une hot-line d'assistance et contacte le référent, Mohamed SESAY, par email et par téléphone. L'organisme s'engage à apporter une première réponse sous 48 heures ouvrées.

7. Délais et modalités d'accès

Modalités d'accès

L'inscription s'effectue à la suite d'un entretien de positionnement et d'une analyse des besoins du candidat. Le dossier est ensuite validé sur la plateforme de financement concernée (EDOF pour le CPF, ou via l'OPCO, l'entreprise ou un financement individuel).

Délais d'accès

Le délai d'accès est variable selon les financements. Pour les formations financées par le CPF, un délai d'au moins 14 jours doit s'écouler entre la date de confirmation de commande de la formation et son démarrage effectif (délai légal de rétractation, art. L221-18 du Code de la Consommation, CGUV EDOF). Hors CPF, l'entrée en formation peut intervenir dans un délai indicatif de 2 à 4 semaines après la validation du dossier, selon les disponibilités et les modalités de financement retenues.

8. Tarifs

1 650 € HT pour le parcours de 21 heures.

Formation éligible au Compte Personnel de Formation (CPF) et finançable par les OPCO, l'entreprise ou un financement individuel.

9. Programme**Module 1 — Repérer les opportunités d'intégration de l'IA dans une TPE (3h)**

- Comprendre les principaux usages de l'intelligence artificielle dans le fonctionnement quotidien d'une petite entreprise.
- Identifier les outils d'IA les plus adaptés aux besoins d'une TPE, tout en tenant compte de leurs possibilités, de leurs limites et de leurs conditions d'utilisation.
- Prendre en compte les enjeux éthiques et réglementaires, notamment le RGPD, ainsi que les impacts environnementaux liés à l'usage de l'IA.
- Adapter les solutions et contenus générés par l'IA afin de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.
- Atelier pratique : réaliser un diagnostic des opportunités d'intégration de l'IA dans sa TPE, en justifiant les choix proposés et en intégrant les dimensions RGPD, accessibilité et développement durable.

Module 2 — Créer des contenus avec l'IA pour améliorer sa communication (5h)

- Découvrir les outils d'IA générative permettant de produire des contenus utiles à la communication interne et externe de l'entreprise.
- Apprendre à formuler des prompts clairs, structurés et efficaces afin d'obtenir des résultats pertinents.
- Produire différents types de contenus à l'aide de l'IA : articles, visuels, emails, vidéos, supports interactifs ou autres supports de communication.
- Appliquer les bonnes pratiques d'accessibilité pour rendre les contenus générés plus inclusifs.
- Atelier pratique : produire deux contenus à l'aide d'outils d'IA, en utilisant des prompts structurés et en intégrant une adaptation liée à l'accessibilité.

Module 3 — Exploiter l'IA pour analyser et synthétiser des données (4h)

- Identifier les outils et technologies d'IA adaptés à l'analyse de différents types de données.
- Configurer les outils sélectionnés en fonction des objectifs d'analyse de l'entreprise.
- Lire, interpréter et questionner les résultats produits par l'IA avec un regard critique.
- Transformer les synthèses générées en pistes d'action concrètes pour faciliter la prise de décision.
- Atelier pratique : produire une synthèse assistée par IA à partir d'un ensemble de données complexe ou volumineux.

Module 4 — Automatiser des tâches avec des outils IA no-code ou low-code (5h)

- Repérer les tâches répétitives ou chronophages pouvant être automatisées au sein de la TPE.
- Sélectionner une plateforme d'automatisation adaptée, comme Make, Zapier ou un outil équivalent.
- Paramétrer un workflow simple et opérationnel, compatible avec l'environnement de travail de l'entreprise.
- Évaluer les gains de temps, de productivité et d'efficacité générés par l'automatisation mise en place.
- Atelier pratique : créer un automatisme IA no-code répondant à une tâche réelle de l'entreprise.

Module 5 — Construire et présenter un projet IA opérationnel pour sa TPE (4h)

- Formaliser un projet concret d'intégration de l'IA en mobilisant les compétences acquises pendant la formation.

- Structurer un dossier professionnel intégrant les contenus produits, les automatisations créées et les données analysées.
- Préparer une présentation claire, structurée et convaincante du projet.
- S'entraîner à présenter le projet à l'oral et à répondre aux questions d'un jury.
- Atelier pratique : réaliser une soutenance blanche du projet IA de sa TPE, comprenant la présentation orale, le dossier projet et une session de questions-réponses.

Important : le programme passe en revue l'ensemble des compétences visées par la certification, et uniquement celles-ci. La certification ne faisant pas référence à un métier ou un secteur d'activité particulier, le programme reste générique et s'adapte à tout domaine d'activité. Pendant la formation, les illustrations et cas pratiques sont personnalisés selon l'activité réelle de chaque stagiaire.

10. Modalités d'évaluation

- Évaluation en amont (positionnement) : entretien de recueil des besoins et questionnaire de positionnement permettant d'adapter le parcours au niveau et aux objectifs du participant.
- Évaluation formative (tout au long du parcours) : émargement numérique, questions écrites (QCM), mises en situation et ateliers pratiques à l'issue de chaque module.
- Évaluation sommative / certificative : présentation d'un projet d'amélioration de l'efficacité de sa TPE à l'aide de l'IA au sein de son contexte professionnel, suivie d'une soutenance orale et d'un questionnement (durée : 30 minutes) devant un jury professionnel.
- Formulaire d'évaluation de la satisfaction de la formation (à chaud et à froid).

11. Certification

La formation mène à la certification RS7311 enregistrée au Répertoire Spécifique de France Compétences le 24/09/2025, intitulée « Améliorer l'efficacité de sa TPE à l'aide de l'IA » et détenue par CréActifs.

Lien officiel : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7311/>

Document délivré en cas de réussite : certificat de compétences délivré par l'organisme certificateur CréActifs.

Certification enregistrée pour une durée de 2 ans, jusqu'au 24 septembre 2027.

12. Délai de rétractation

Délai de rétractation

Conformément à l'article L6353-5 du Code du travail et à l'article L221-18 du Code de la Consommation (financement CPF via EDOF), le candidat dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la confirmation de commande de la formation pour renoncer à celle-ci, sans pénalité et sans avoir à justifier de motif.

13. Accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap

Nos formations sont ouvertes à toutes et à tous. Les contenus, supports, rythme et modalités pédagogiques peuvent être adaptés aux personnes en situation de handicap.

Si vous êtes en situation de handicap, contactez notre référent handicap avant le démarrage de la formation afin d'étudier ensemble les aménagements nécessaires et, le cas échéant, d'orienter vers les structures spécialisées (Agefiph, ressources handicap formation).

Référent handicap : Mohamed SESAY — formaperformances@gmail.com — 07 67 32 90 61.

14. Indicateurs de résultats

Taux de satisfaction	Non disponible — aucune session réalisée à ce jour sur cette certification
Taux de réussite à la certification	Non disponible — aucune session réalisée à ce jour sur cette certification
Taux d'abandon	Non disponible — aucune session réalisée à ce jour sur cette certification

Méthodologie de calcul prévue : le taux de satisfaction sera calculé à partir des questionnaires d'évaluation à chaud et à froid transmis aux stagiaires. Le taux de réussite sera calculé à partir du nombre de candidats certifiés rapporté au nombre de candidats présentés à la soutenance RS7311. Le taux d'abandon sera calculé à partir du nombre de stagiaires n'ayant pas

terminé la formation rapporté au nombre d'inscrits. Ces indicateurs seront publiés et actualisés dès la réalisation des premières sessions.

15. Blocs de compétences et passerelles

La certification RS7311 est enregistrée au Répertoire Spécifique de France Compétences. Conformément à la réglementation, les certifications du Répertoire Spécifique ne se décomposent pas en blocs de compétences (dispositif propre aux certifications du Répertoire National des Certifications Professionnelles). Aucune correspondance avec un bloc de compétences RNCP n'a été établie à ce jour pour cette certification.

Passerelles et débouchés : cette certification permet de valoriser une compétence complémentaire en intégration opérationnelle de l'IA au sein d'une TPE, mobilisable en complément d'autres certifications RS proposées par Forma Performances (RS7439, RS6792, RS7643).

Document mis à jour le 22/08/2026 — Forma Performances